



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

DIRECTIVES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'ADMISSION À LA SÉLECTION POUR LE PROGRAMME 280.A0 - TECHNIQUES DE PILOTAGE D'AÉRONEFS

AVANT DE REMPLIR LES DOCUMENTS ET DE COMPLÉTER L'INSCRIPTION AU PROGRAMME, LE (LA) CANDIDAT(E) EST PRIÉ(E) DE LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES DIRECTIVES ET DE S'Y CONFORMER RIGOREUSEMENT

A. LA SÉLECTION DES CANDIDATS

Conditions générales :

Diplôme d'études secondaires (depuis juin 2010) : Mathématiques technico-sciences ou sciences naturelles de la 5^e secondaire. Physique de la 5^e secondaire.

Diplôme d'études secondaires (avant juin 2010) : Mathématiques 536, physique 534

Si votre parcours d'études chevauche les deux régimes scolaires, communiquez avec l'aide pédagogique individuelle (API) du programme.

Mathématiques : secteur des adultes : 5101-1, 5102-1, 5105-1, 5106-1, 5107-2, 5108-2, 5109-1, 5110-1 et 5111-2 et avoir complété les 5 premiers modules avant le 1^{er} mars;

Physique : secteur des adultes : 5041-2, 5042-2 et 5043-2 et avoir complété les 2 premiers modules avant le 1^{er} mars.

Conditions spécifiques :

Le candidat doit être citoyen canadien ou résident permanent, résider au Québec et répondre aux exigences du Cégep en matière de santé physique. Les critères de santé physique exigés reposent sur les conditions d'embauche dans les compagnies aériennes et peuvent être supérieurs aux exigences de Transports Canada. Les examens médicaux ont lieu à Chicoutimi et les candidats qui sont retenus en dernière étape du processus de sélection sont avisés **par courriel** des modalités du déroulement de cette opération.

Pour le candidat qui a fait ses études hors Québec, il devra déposer aux personnes responsables divers documents et relevés de notes afin de procéder à l'étude des équivalences. L'étude des équivalences est requise pour déterminer l'admissibilité aux tests écrits.



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

LA SÉLECTION ³:

Phase 1: Critères d'éligibilité au 1^e mars

- citoyen canadien ou résident permanent
- résider au Québec
- détenir ou en voie d'obtenir les préalables scolaires, mathématiques et physique

Les candidats répondant à ces critères d'éligibilité seront invités **par courriel** à se présenter aux examens écrits.

**SI, AU 15 MARS, VOUS N'AVEZ REÇU AUCUNE NOUVELLE,
S.V.P. BIEN VOULOIR VÉRIFIER AVEC LE CQFA AU 418 673-3421**

Phase 2: sélection d'après les tests écrits et dossier scolaire

Les candidats retenus doivent se présenter à une série d'examens écrits d'une durée approximative de 5 heures. Ces examens ont lieu simultanément à Chicoutimi, à Québec et à Montréal. Le candidat se déplace à ses frais à l'un de ces trois endroits, à son choix.

Des **frais de 60 \$** sont chargés aux candidats pour ces examens écrits. Le paiement est exigé avant de se présenter aux examens et un système de paiement en ligne est alors disponible durant la période de sélection. Il est important de **conserver le reçu du paiement** émis par le système.

Les examens eux-mêmes visent à déterminer entre autres, la mémoire à court terme, la précision et la rapidité du calcul mental, le sens de l'orientation et la capacité de se situer dans l'espace sans repère visuel sous la forme d'une batterie de tests. Les candidats devront également se soumettre à un test de mathématique diagnostique avancé, un test de rédaction courte (français), un test de raisonnement mécanique ainsi qu'un examen sur la connaissance générale qu'a le candidat du monde de l'aviation et du CQFA.

Les résultats des études antérieures de chaque candidat sont analysés et pondérés mathématiquement. Les matières constituant des préalables absolus (mathématiques et physique) ont une pondération plus forte. Des notes variant entre 80% et 85% au secondaire sont souhaitées pour considérer une réussite des cours du programme du CQFA.

³ Processus en révision : des changements pourraient être annoncés en temps et lieu.



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

Ces examens auront lieu le samedi, **23 mars 2019** et les candidats seront convoqués **au plus tard le 13 mars** par courriel.

Phase 3: sélection d'après une entrevue et les habiletés spécifiques au pilotage

Après l'analyse des résultats, le CQFA retient 110 candidats provenant de la phase 2 pour la phase suivante de la sélection. Les candidats retenus sont invités par courriel à se présenter au CQFA pour se soumettre à une entrevue et à un test informatisé qui mesure leur habileté à gérer un système complexe en présentant des situations et en évaluant leurs réactions face à ces situations. Quant à l'entrevue, elle a pour but de mieux connaître le candidat, ses connaissances, de mesurer son intérêt et sa motivation.

Les candidats subissent en même temps la série d'examens médicaux exigés par le Cégep ainsi que Transports Canada. Ils ont aussi l'occasion de visiter les installations et de prendre contact avec les étudiants en cours de formation.

Le séjour est d'environ deux jours. Les candidats sont convoqués par petits groupes qui se présentent au CQFA entre la mi-avril, et ce, jusqu'à la fin du mois de mai. Certains frais doivent également être prévus (à titre indicatif, **110 \$** pour les examens de la vue (pour les plus de 18 ans) ainsi que les frais médicaux et d'administration de **160 \$** (tarification sujette à modification).

B. LES EXAMENS MÉDICAUX

Les candidats devront satisfaire toutes les conditions prescrites par Transports Canada dans le but de se qualifier à l'obtention d'un certificat médical de catégorie 1. Le candidat ne sera atteint d'aucune maladie ou affection qui pourrait le rendre susceptible de se trouver dans l'impossibilité de piloter un aéronef en toute sécurité, et ce, **pour toute la durée du programme et au-delà.**

Le CQFA et ses médecins examinateurs délégués **se réservent le droit d'être plus sévère que la norme, entre autres, pour certaines maladies dites évolutives qui pourraient rendre inapte au vol un candidat, et ce, à brève échéance.**

Comme plusieurs maladies sont contre indiquées et ne permettent pas l'obtention d'un certificat médical de catégorie 1, à titre d'exemple le diabète sucré, nous suggérons à tous les candidats qui ne sont pas exempts de toute anomalie congénitale ou acquise; de



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

toute affection physique active, latente, aiguë ou chronique; de toute blessure, lésion ou séquelle d'une intervention chirurgicale; de tout effet ou effet secondaire ressenti suite à l'usage de toute substance médicamenteuse délivrée sur ou sans prescription, de consulter la réglementation aérienne ou de s'adresser à un médecin examinateur délégué de l'aviation civile. Une liste de ces « médecins de l'aéronautique civile » est disponible sur le site de Transports Canada (www.tc.gc.ca).

Les examens médicaux seront aux frais du candidat et incluront:

Gratuits:

- analyse des antécédents médicaux personnels et familiaux (couvert par la RAMQ)
- examen complet majeur

Frais de 150 \$ (tarification 2018 – tarification 2019 sujette à changement)

- audiogramme
- électrocardiogramme
- analyse de sang et d'urine
- test de dépistage des substances chimiques (médicaments, drogues, alcool)

Examen visuel : 35 \$ (tous les candidats) pour le rapport + frais de 95 \$ (18 ans et plus seulement)

Tous les examens médicaux et visuels se déroulent à Chicoutimi. Advenant le cas où certains examens plus approfondis se révèlent nécessaires, le spécialiste mentionnera au candidat les tests supplémentaires nécessaires.

Sur réception d'une telle demande, le candidat devra se présenter de nouveau devant le spécialiste (à ses frais) pour exécuter des examens requis pour confirmer ou infirmer la condition à valider. Le candidat aura peut-être à demeurer une journée supplémentaire (à ses frais) pour effectuer lesdits tests.

Il peut également arriver que le candidat soit référé dans une clinique près de chez lui, mais il devra absolument aller voir le spécialiste recommandé, sinon l'examen complémentaire ne sera pas considéré et la candidature sera rejetée.



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

Détails complémentaires :

Tous les candidats doivent avoir lu et compris toutes les fiches sur le site Internet du CQFA, soit : TDA et TDAH, dyslexie et dysorthographe, cannabis ainsi que santé globale. À défaut de répondre aux exigences énoncées sur ces fiches, le candidat pourrait voir sa candidature rejetée du processus sans aucune justification supplémentaire.

En cas de questionnement sur un état de santé, il est possible de contacter le CQFA ou un médecin examinateur de Transports Canada pour tenter d'avoir des renseignements supplémentaires permettant de confirmer ou d'infirmier le dépôt de la candidature.

Décembre 2018



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

**** Ces exigences sont sujettes à des modifications sans préavis ****

EXIGENCES VISUELLES

Tout candidat qui ne présente pas une vision répondant aux normes ne peut demander l'admissibilité au processus et décider de subir l'opération seulement s'il est admis.

Au 1^e mars, le candidat doit déjà avoir une vision dans les normes, sinon sa candidature sera immédiatement rejetée à la troisième étape du processus, sans possibilité de demander d'accommodement.

Tout candidat qui a subi une correction de la vision devra fournir son rapport d'opération et les rapports de suivi au professionnel qui est responsable des examens de la troisième étape, sans quoi l'étude du dossier pourrait être retardée et mener à une exclusion du processus.

- Acuité visuelle** : de **6/6** en vision de loin et de près pour chaque œil mesuré séparément avec ou sans correction (lunettes ou verres de contact). De plus, si correction il y a, l'erreur de réfraction devra se situer dans les normes acceptées par le CQFA et Transports Canada.
- Le candidat possédera** une acuité visuelle sans correction égale à au moins 6/60(20/200) pour chaque œil pris séparément.
- Erreur de réfraction** ne dépassant pas **(+) 3.0** dioptries d'**hypermétropie** et **(-) 3.0** dioptries de **myopie** (équivalent sphérique inclus).
- Équilibre musculaire en vision de loin** :
 - pas plus de **6** d'**ésophorie**, avec réserve fusionnelle du **double** de la phorie
 - pas plus de **6** d'**exophorie**, avec réserve fusionnelle du **double** de la phorie
 - pas plus de **1** d'**hyperphorie**, avec réserve fusionnelle du **double** de la phorie
- Autres exigences requises**
 - Pas de tropie (strabisme)
 - Vision binoculaire requise
 - Pas de suppression
 - Pas de pathologie oculaire
 - Champ visuel normal (central et périphérique)

□ *Vision des couleurs :*

<i>Type de test</i>	<i>Édition</i>	<i>Plaques à lire inclusivement</i>	<i>Nombre d'erreurs permises par test</i>
<i>American Optical</i>	<i>18 p.</i>	<i>1 à 18</i>	<i>3</i>
<i>Ishihara</i>	<i>16 p.</i>	<i>1 à 8</i>	<i>1</i>
<i>Ishihara</i>	<i>24 p.</i>	<i>1 à 15</i>	<i>2</i>
<i>Ishihara</i>	<i>36 p.</i>	<i>1 à 21</i>	<i>3</i>
<i>Fornsworth D-15 Saturé</i>			<i>Aucune</i>

Exigences visuelles APRÈS OPÉRATION AU LASER :

Ces exigences sont basées sur celles de Transports Canada. Depuis la mise au point des différentes techniques d'intervention au laser, ces exigences ont varié considérablement. Elles sont donc sujettes à modifications sans préavis.

Kératectomie photoréfractive (PRK) et le Lasik :

L'intervention (initiale et reprise) doit avoir eu lieu au moins **3 mois** avant le 1er mars de l'année d'admission au programme, si la prescription était **inférieure à + ou - 3.00** dioptries.

Pour une prescription **jusqu' à ou supérieure à + ou - 6.00** dioptries, l'intervention (initiale ou reprise) doit avoir eu lieu **6 mois** avant le 1er mars de l'année d'admission au programme. Par la suite, l'élève devra être vu pour un contrôle 3 mois et 6 mois après la date de son opération.

Kératotomie radiaire (RK) : l'intervention doit avoir eu lieu au moins **12 mois** avant le 1er mars de l'année d'admission au programme.